

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 26.06.2024

Numéro de version 8

Révision: 25.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit**Nom du produit:** Lötpaste ISO-Flux "E"**UFI:** 1NU8-90UH-G00M-X2E7**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***Emploi de la substance / de la préparation Flux pour soudures****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

FELDER GmbH

Im Lipperfeld 11

D-46047 Oberhausen

Tel.: +49 (0)208/ 85035-0

Fax.: +49 (0)208/ 26080

http://www.felder.de

e-mail: info@felder.de

Service chargé des renseignements:

laboratoire

(Du lundi au jeudi 8:00-16:00/ vendredi 8:00-13:00)

Tel.: +49(0)208/ 8 50 35-0

e-mail: mprobst@felder.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence*Pas nécessaire, car ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage.*

+49(0)208/8503529

EuPCS: PC-TEC-24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.***2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *néant***Pictogrammes de danger** *néant***Mention d'avertissement** *néant***Mentions de danger** *néant***Indications complémentaires:***Fiche de données de sécurité disponible sur demande.***2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** *Non applicable.***vPvB:** *Non applicable.*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:** *Mélange: composé des substances indiquées ci-après.***Composants dangereux:**

CAS: 506-59-2	chlorure de diméthylammonium	<1%
EINECS: 208-046-5	⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:** *Amener les sujets à l'air frais.***Après inhalation:** *Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.***Après contact avec la peau:***Laver au polyéthylène-glycol 300 et à l'éthanol (2:1), puis avec beaucoup d'eau et de savon.*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 26.06.2024

Numéro de version 8

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: Lötpaste ISO-Flux "E"

(suite de la page 1)

Après contact avec les yeux:*Recourir à un traitement médical.**Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.***Après ingestion:***Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**Si les troubles persistent, consulter un médecin.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:** *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Pas d'autres informations importantes disponibles.***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence *Pas nécessaire.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).***6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger *Aucune mesure particulière n'est requise.***Préventions des incendies et des explosions:** *Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.***Indications concernant le stockage commun:** *Ne pas stocker avec les aliments.***Autres indications sur les conditions de stockage:** *Néant.***Classe de stockage:** 10**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:***Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.***Remarques supplémentaires:***Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.***8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés***Assurer une ventilation adéquate.**Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.***Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:***Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.***Protection respiratoire:***Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.**Filtre AP2*

(suite page 3)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 26.06.2024

Numéro de version 8

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: Lötpaste ISO-Flux "E"

(suite de la page 2)

Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,33$ mm**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc naturel (Latex)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales**

Couleur:	Brun clair
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	68 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200 °C
Point d'éclair	160 °C
Température d'auto-inflammation	180 °C
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Pression de vapeur à 20 °C:	0 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité:	Non déterminée.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	7,0 %
VOC (CE)	0,00 %

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 26.06.2024

Numéro de version 8

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: Lötpaste ISO-Flux "E"

(suite de la page 3)

Peroxydes organiques néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	107.000 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 5)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 26.06.2024

Numéro de version 8

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: Lötpaste ISO-Flux "E"

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 99: déchets non spécifiés ailleurs

emballage de vente nettoyé:

15 01 02: emballages en matières plastiques

emballage:

15 01 01: emballages en papier/carton

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé:

Enlever les résidus mécaniquement, nettoyer l'emballage avec une solution savonneuse ou avec de l'alcool.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des ingrédients n'est présent

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 26.06.2024

Numéro de version 8

Révision: 25.06.2024

Nom du produit: Lötpaste ISO-Flux "E"

(suite de la page 5)

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:** *Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.***Classe de pollution des eaux:** *Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.***RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Raisons des changements

02.11.2015: Chapitre 1, 8, 15 adaptation à la réglementation 453/2010/CE, 830/2015/UE, 18/2012/UE

14.10.2016: Chapitre 9

07.09.2018: Chapitre 13

06.04.2020: Chapitre 1, 3

23.04.2021: Chapitre 15, 16

08.06.2022: Chapitre 15

25.06.2024: Chapitre 2, 15

Informations requises par l'annexe I, n° 1.3.4.2 du règlement (CE) no 1272/2008**Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact: Dr. M. Probst**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Fiche de données de sécurité SD3199